

## Les équivalences en droit

Par **H-île**, le **26/09/2014** à **16:56**

Bonjour à tous,

je ne sais pas vraiment si je peux vous poser cette question ici mais tant pis, je me trouve dans une situation un peu compliquée et je ne trouve pas d'aide, alors je tente ici (je suis nouvelle sur le forum).

Rentrons dans le vif du sujet : Depuis environ 4 ans je souhaitais faire du droit, mais voilà, actuellement, je suis hypokhagne (CPGE littéraires) dans un lycée de province. Cependant, je me suis rendue compte que cela n'était pas fait pour moi. Je me demandais si, il était possible d'obtenir au mois de janvier une équivalence en droit? Et si jamais je l'obtenais si je pourrai y passer mon semestre 2 et REUSSIR mon année de droit ? Le manque du semestre 1, ne va t il pas anéantir mes chances ?

J'ai ensuite une deuxième question : les inscriptions en L1 droit sont actuellement closes mais celles de L1 lettres modernes non. A votre avis, serait il possible d'aller en lettres modernes et d'obtenir l'équivalence en droit ?

Veuillez m'excuser pour ce monticule de questions mais je suis totalement perdue, personne (profs, fac, conseillère d'orientation..) ne me renseigne de la même façon..j'espère que vous pourrai m'aider :/

Par **joaquin**, le **26/09/2014** à **17:05**

Bonjour,

Il ne faut pas crier lorsque vous posez une question (majuscules dans le titre du sujet). A mon avis, il n'existe aucune équivalence entre droit et lettre. Mais je n'en suis pas sûr. Attendez d'autres avis.

Cordialement  
JG

Par **H-île**, le **26/09/2014** à **18:00**

C'était simplement pour que cela paraisse plus visible dans la liste (je suis tellement

désespérée que je tente toutes les techniques).  
Merci tout de même.

Par **gregor2**, le **26/09/2014** à **18:48**

Bonjour, votre message aurait été lu dans tous les cas ;) le mieux c'est d'appeler les fac directement pour leur poser la question, leur réponse sera certaine (contrairement à la notre ;) )

[citation]Je me demandais si,il était possible d'obtenir au mois de janvier une équivalence en droit?[/citation]aucune idée hélas

[citation]Et si jamais je l'obtenais si je pourrai y passer mon semestre 2 et REUSSIR mon année de droit ?[/citation] Si jamais ils le permettent ce sera probablement possible sinon l'équivalence n'aurait aucune signification ...

[citation]Le manque du semestre 1, ne va t il pas anéantir mes chances ? [/citation] Il faudra travailler le droit civil, constitutionnel et des institutions juridictionnelles par vous même

[citation]A votre avis, serait il possible d'aller en lettres modernes et d'obtenir l'equivalence en droit ?[/citation] J'en doute ... Il faut leur poser la question.

Sinon essayez de regarder sur plusieurs facs ... Vous n'êtes pas sur Paris j'imagine ?

(en tout cas bienvenue sur le forum)